



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 041 spécial publié le 18 mars 2022

Sommaire affiché du 18 mars 2022 au 17 mai 2022

SOMMAIRE

AP-HP HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR

- Avis de recrutement - Adjoints administratifs
- Avis de recrutement – Agents d'entretien qualifiés
- Avis de recrutement – Agents des services hospitaliers qualifiés

DCSPIC

- Arrêté n° 2022 -PREF-DCSIPC-BSIOP-321 du 18 mars 2022 portant interdiction de rassemblement sur la voie publique et dans les zones ouvertes à la circulation publique dans la zone commerciale « ZAC des Bateaux » de Villabé

Le 18 mars 2022

A AFFICHER au sein de tous les sites du GHU Henri Mondor du 18 mars 2022 au 18 mai 2022
A AFFICHER sur le site intranet et en diffusion générale le 18 mars 2022
A publier aux RAA des départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP.

AVIS DE RECRUTEMENT **Au sein d'APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor** **(HUHM)**

(Groupe Hospitalier composé des hôpitaux : Henri-Mondor ; Albert-Chenevier ; Emile-Roux ; Dupuytren ; Georges-Clemenceau).

DE 6 POSTES **D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS C1** **Au titre de 2022**

- **Fonctions assurées**

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution impliquant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

- **Conditions à remplir**

Pour candidater, il faut réunir les conditions d'accès à la fonction publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. La condition de nationalité doit être remplie au plus tard à la date de la 1ère réunion du jury chargé de sélectionner les candidatures.
- Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les



ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

- Se trouver en position régulière au regard du Code du service national pour les candidats de nationalité française ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants, pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- **Formalités obligatoires à accomplir**

Le dossier doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de candidature sur le Groupe Hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- Un *Curriculum Vitae* détaillé incluant : un numéro de téléphone et une adresse électronique valides, le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant leurs durées ;
- Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de **tous** les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le *Curriculum Vitae*, incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- Une copie des éventuels diplômes mentionnés sur le *Curriculum Vitae*.
- Une enveloppe timbrée au tarif « lettre prioritaire » en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la commission de sélection.

- **Date limite de candidature**

Au plus tard le **18 mai 2022 à 10H00** par dépôt du dossier papier aux adresses suivantes :

Site de l'hôpital Henri-Mondor :

Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – Adjoints administratifs C1
Hôpital Henri-Mondor
1 rue Gustave Eiffel
94000 CRETEIL

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.



Site de l'Hôpital Albert-Chenevier :

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – Adjointes administratifs C1
Hôpital Albert-Chenevier
40 Rue de Mesly
94000 CRETEIL**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Emile-Roux :

**Secrétariat de la Direction de site
Commission de Sélection – Adjointes administratifs C1
Hôpital Emile-Roux
1 Avenue de Verdun
94450 Limeil-Brévannes**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9h à 16H30 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Dupuytren :

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – Adjointes administratifs C1
Hôpital Dupuytren
1 Avenue Eugène Delacroix
91210 Draveil**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16H30 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Georges-Clemenceau :

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – Adjointes administratifs C1
Hôpital Georges-Clemenceau
1 Cité Georges-Clemenceau
91750 Champcueil**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16h30 du lundi au vendredi.

• **Sélection des candidats admissibles sur dossier**

Une commission de sélection composée de quatre membres examinera les dossiers de candidature et retiendra les candidats admissibles qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.



Les candidats recevront :

- Soit une convocation par courriel et un appel téléphonique le 18 mai 2022.
- Soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

- **Calendrier des auditions à l'oral d'admission :**

- **LES AUDITIONS SE DEROULERONT LA JOURNEE DU 20 MAI 2022 A EMILE-ROUX ;**
- **La convocation par mail pour les candidats sélectionnés aux auditions sera faite le 18 mai 2022. Merci de bien prendre en compte cette information.**

- **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare aptes à un recrutement, en prenant en compte des critères professionnels. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

- **Recrutement, nomination et affectation**

Après vérification du respect des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la Directrice Générale du Groupe Hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Jérôme PIEUCHARD

Directeur des Ressources Humaines
GHU AP-HP. Henri Mondor

Le 18 mars 2022

A AFFICHER au sein de tous les sites du GHU Henri Mondor du 18 mars 2022 au 18 mai 2022

A AFFICHER sur le site intranet et en diffusion générale le 18 mars 2022

A publier aux RAA des départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP.

AVIS DE RECRUTEMENT
Au sein d'APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
(HUHM)

(Groupe Hospitalier composé des hôpitaux : Henri-Mondor ; Albert-Chenevier ; Emile-Roux ; Dupuytren ; Georges-Clemenceau).

DE 5 POSTES
D'AGENTS D'ENTRETIEN QUALIFIES
Au titre de 2022

• **Fonctions assurées**

Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

• **Conditions à remplir**

Pour candidater, il faut réunir les conditions d'accès à la fonction publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. La condition de nationalité doit être remplie au plus tard à la date de la 1ère réunion du jury chargé de sélectionner les candidatures.
- Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.



- Se trouver en position régulière au regard du Code du service national pour les candidats de nationalité française ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants, pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- **Formalités obligatoires à accomplir**

Le dossier doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de candidature sur le Groupe Hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- Un *Curriculum Vitae* détaillé incluant : un numéro de téléphone et une adresse électronique valides, le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant leurs durées ;
- Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de **tous** les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le *Curriculum Vitae*, incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- Une copie des éventuels diplômes mentionnés sur le *Curriculum Vitae*.
- Une enveloppe timbrée au tarif « lettre prioritaire » en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la commission de sélection.

- **Date limite de candidature**

Au plus tard le **18 mai 2022 à 10H00** par dépôt du dossier papier aux adresses suivantes :

Site de l'hôpital Henri-Mondor :

Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – AEQ
Hôpital Henri-Mondor
1 rue Gustave Eiffel
94000 CRETEIL

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.



Site de l'Hôpital Albert-Chenevier :

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – AEQ
Hôpital Albert-Chenevier
40 Rue de Mesly
94000 CRETEIL**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Emile-Roux :

**Secrétariat de la Direction de site
Commission de Sélection – AEQ
Hôpital Emile-Roux
1 Avenue de Verdun
94450 Limeil-Brévannes**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9h à 16H30 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Dupuytren :

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – AEQ
Hôpital Dupuytren
1 Avenue Eugène Delacroix
91210 Draveil**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16H30 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Georges-Clemenceau :

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – AEQ
Hôpital Georges-Clemenceau
1 Cité Georges-Clemenceau
91750 Champcueil**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16h30 du lundi au vendredi.

• **Sélection des candidats admissibles sur dossier**

Une commission de sélection composée de quatre membres examinera les dossiers de candidature et retiendra les candidats admissibles qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.



Les candidats recevront :

- Soit une convocation par courriel et un appel téléphonique le 18 mai 2022.
- Soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

• **Calendrier des auditions à l'oral d'admission :**

- **LES AUDITIONS SE DEROULERONT LA JOURNEE DU 20 MAI 2022 à Emile-Roux ;**
- **La convocation par mail pour les candidats sélectionnés aux auditions sera faite le 18 mai 2022. Merci de bien prendre en compte cette information.**

• **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare aptes à un recrutement, en prenant en compte des critères professionnels. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

• **Recrutement, nomination et affectation**

Après vérification du respect des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la Directrice Générale du Groupe Hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Jérôme PIEUCHARD
Directeur des Ressources Humaines
GHU AP-HP. Henri Mondor



Le 18 mars 2022

A AFFICHER au sein de tous les sites du GHU Henri Mondor du 18 mars 2022 au 18 mai 2022

A AFFICHER sur le site intranet et en diffusion générale le 18 mars 2022

A publier aux RAA des départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP.

AVIS DE RECRUTEMENT **Au sein d'APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor** **(HUHM)**

(Groupe Hospitalier composé des hôpitaux : Henri-Mondor ; Albert-Chenevier ; Emile-Roux ; Dupuytren ; Georges-Clemenceau).

DE 29 POSTES **D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES** **Au titre de 2022**

• **Fonctions assurées**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

• **Conditions à remplir**

Pour candidater, il faut réunir les conditions d'accès à la fonction publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. La condition de nationalité doit être remplie au plus tard à la date de la 1ère réunion du jury chargé de sélectionner les candidatures.
- Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les

ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

- Se trouver en position régulière au regard du Code du service national pour les candidats de nationalité française ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants, pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- **Formalités obligatoires à accomplir**

Le dossier doit comporter obligatoirement :

- Une lettre de candidature sur le Groupe Hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- Un *Curriculum Vitae* détaillé incluant : un numéro de téléphone et une adresse électronique valides, le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant leurs durées ;
- Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de **tous** les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le *Curriculum Vitae*, incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- Une copie des éventuels diplômes mentionnés sur le *Curriculum Vitae*.
- Une enveloppe timbrée au tarif « lettre prioritaire » en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la commission de sélection.

- **Date limite de candidature**

Au plus tard le 18 mai 2022 à 10H00 par dépôt du dossier papier aux adresses suivantes :

Site de l'hôpital Henri-Mondor :

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – ASHQ
Hôpital Henri-Mondor
1 rue Gustave Eiffel
94000 CRETEIL**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.



Site de l'Hôpital Albert-Chenevier :

Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – ASHQ
Hôpital Albert-Chenevier
40 Rue de Mesly
94000 CRETEIL

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Emile-Roux :

Secrétariat de la Direction de site
Commission de Sélection – ASHQ
Hôpital Emile-Roux
1 Avenue de Verdun
94450 Limeil-Brévannes

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9h à 16H30 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Dupuytren :

Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – ASHQ
Hôpital Dupuytren
1 Avenue Eugène Delacroix
91210 Draveil

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16H30 du lundi au vendredi.

Site de l'Hôpital Georges-Clemenceau :

Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – ASHQ
Hôpital Georges-Clemenceau
1 Cité Georges-Clemenceau
91750 Champcueil

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16h30 du lundi au vendredi.

• **Sélection des candidats admissibles sur dossier**

Une commission de sélection composée de quatre membres examinera les dossiers de candidature et retiendra les candidats admissibles qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.



Les candidats recevront :

- Soit une convocation par courriel et un appel téléphonique le 18 mai 2022.
- Soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

- **Calendrier des auditions à l'oral d'admission :**

- **LES AUDITIONS SE DEROULERONT LA JOURNEE DU 19 MAI 2022 A EMILE-ROUX;**
- **La convocation par mail pour les candidats sélectionnés aux auditions sera faite le 18 mai 2022. Merci de bien prendre en compte cette information.**

- **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare aptes à un recrutement, en prenant en compte des critères professionnels. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

- **Recrutement, nomination et affectation**

Après vérification du respect des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la Directrice Générale du Groupe Hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Jérôme PIEUCHARD
Directeur des Ressources Humaines
GHU AP-HP. Henri Mondor

A R R Ê T É

**n° 2022 -PREF-DCSIPC-BSIOP-321 du 18 mars 2022
portant interdiction de rassemblement sur la voie publique et dans les zones ouvertes à la
circulation publique dans la zone commerciale « ZAC des Brateaux » de Villabé**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la route ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L.211-1 et suivants ;

Vu le code pénal, et notamment ses articles 431-3 et suivants et R.610-5 ;

Vu les articles L.2214-4 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors classe en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu le décret du 13 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Cyril ALAVOINE, Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de l'Essonne,

Vu l'arrêté n°2021-PREF-DCPPAT-BCA-268 du 26 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Cyril ALAVOINE, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Essonne ;

Considérant la tenue de rassemblements automobiles récurrents les vendredi, samedi et dimanche sur certaines zones commerciales du département de l'Essonne, générateurs de troubles à l'ordre public, et notamment la zone d'activités commerciales des Brateaux à Villabé ;

Considérant que ces rassemblements automobiles non déclarés regroupent un nombre important de personnes et de véhicules ;

Considérant que ces rassemblements annoncés notamment via les réseaux sociaux ne font l'objet d'aucune mesure de sécurisation de la part de leurs organisateurs ;

Considérant que ces rassemblements automobiles donnent lieu, sur la voie publique ou sur des voies

ouvertes à la circulation publique, à des troubles importants à l'ordre public tels que des dérapages, des accélérations sur place pour faire chauffer les pneus et des courses de vitesse sur les axes routiers, constituant des risques pour la sécurité des spectateurs et les usagers des zones commerciales et de la route ;

Considérant la récurrence des faits et la non déclaration de ces évènements au mépris de la réglementation ;

Considérant que ces faits se déroulent alors même que ces zones commerciales sont fréquentées par leurs usagers et clients ;

Considérant la nécessité de prévenir les troubles à l'ordre public et d'assurer la sécurité des personnes ;

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} : Tout rassemblement de personnes et de véhicules dont l'objectif est de réaliser des démonstrations dites de tuning et running est interdit de 20h00 à 02h00 les vendredis, samedis et dimanches dans la zone commerciale :

- « ZAC des Brateaux » de Villabé

Article 2 : Tout contrevenant à cette interdiction est passible des sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R.610-5 du code pénal.

Article 3 : Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Dès publication, la présente décision administrative peut être contestée selon les voies de recours suivantes :

- Soit un recours gracieux, dans un délai de deux mois, adressé à M. le Préfet de l'Essonne, Cabinet, Bureau de la Sécurité Intérieure et de l'Ordre Public – Boulevard de France – 91 010 Evry-Courcouronnes Cedex.
- Soit un recours hiérarchique, dans un délai de deux mois, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et de la Police Administrative-Place Beauvau-75008 Paris.
- Soit un recours contentieux, dans un délai de deux mois, devant le Tribunal administratif de Versailles-56, avenue de Saint-Cloud-78011 Versailles Cedex ou au moyen de l'application « Télérecours citoyen » (<https://www.telerecours.fr>).

Article 5 : Le sous-préfet, Directeur de cabinet du préfet de l'Essonne, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Essonne, le Maire de Villabé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet

Le sous-préfet directeur de cabinet,

Cyril ALAVOINE